

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Novembre 2009.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ LORET PERROT SALA

Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET

Excusés : M. SANSEIGNE Mme JACQUEMAIN

Absente : Mme PONS

Procuration : M. SANSEIGNE à M. LOPEZ

Secrétaire : Mme DUPRE

Convocations : 30/10/2009

1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- un avenant
- un devis

pour des travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

2. CONVENTION COMMUNE/C.A.G.B

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la C.A.G.B a créé un service d'animation et de suivi des projets locaux dénommé « Service d'Aide aux Communes ».

Ce service a pour objet d'identifier et de recenser les projets communaux en veillant à l'articulation de ces projets avec le SCOT, de suivre la mise en œuvre par les communes du programme local de l'habitat et de coordonner les mises à disposition des services communautaires.

Les missions remplies par les services faisant partie de la convention pour le compte de la commune donnent lieu à un remboursement par la commune à la C.A.G.B des frais de fonctionnement du service.

La durée de la convention est de cinq ans et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du service Aide aux Communes et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

3. PLACE DE LA BASCULE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du coût du foncier Place de la Bascule.

Les frais d'acquisition du terrain de Mme BYOT par HABITAT 25, frais notariés, désamiantage et démolition s'élèvent à 178.362,41 €.

Les frais d'achat du garage de Mr SIMON par la commune, frais notariés et démolition s'élèvent à 45.975,14 € soit un coût total de 224.337,14 €.

HABITAT 25 serait disposé à céder le bien lui appartenant.

4. AMENAGEMENT DE VOIRIE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un devis établi par EUROVIA pour des travaux supplémentaires concernant l'aménagement de voirie aux abords du groupe scolaire.

Le montant des travaux s'élève à 15.284,50 € HT soit 18.280,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis d'EUROVIA.

Par ailleurs, Mr le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de modifications de prestations établie par le Cabinet MOUREY concernant des travaux supplémentaires pour les espaces verts.

Le devis de l'entreprise EUROVIA s'élève à 7.882,75 € H.T soit 9.427,77 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis d'EUROVIA et autorise Mr le Maire à signer l'avenant correspondant.

5. ILLUMINATIONS DE NOEL

Mr le Maire présente au Conseil Municipal deux devis établis par l'entreprise SPIE EST pour les illuminations de Noël :

- Mise en place de prises d'illumination sur les mâts d'éclairage : 2.272,20 € TTC
- Contrat de location triennal pour la pose et la dépose des motifs de Noël : 18.789,16 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les devis de SPIE EST et autorise Mr le Maire à signer le contrat triennal.

6. PRIX REPAS CANTINE

Mr le Maire rappelle que le fournisseur des repas à la cantine scolaire a appliqué une augmentation de 2,5 % du coût du repas.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 2,5 % les tarifs des repas à la cantine scolaire à compter du 1/1/2010.

Prix du repas : 4,61 € pour les réguliers
4,92 € pour les occasionnels
3,28 € à compter du 3^{ème} enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation.

7. BAIL EMPHYTEOTIQUE

Mr le Maire rappelle que suite à la construction de dix logements locatifs par HABITAT 25 à Grandfontaine – Chemin des Combes – il y a lieu de signer une convention d'occupation couvrant la période du 25 Juillet 2002 à la date de la signature du bail emphytéotique.

Le bail emphytéotique, d'une durée de 48 ans, arrivera à échéance le 25 Juillet 2057. Il est consenti à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention d'occupation et le bail emphytéotique avec HABITAT 25 et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

8. REMBOURSEMENT GROUPAMA ASSURANCE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA ASSURANCE a adressé un chèque d'un montant de 579,15 € en remboursement du sinistre sur le matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de GROUPAMA ASSURANCE.

9. TRANSFERT DE CREDIT – BUDGET COMMUNAL 2009 –

Afin de pouvoir mandater les dernières échéances de prêt, il convient de transférer les crédits suivants :

- du compte 60621 – Combustible : - 1.500 €
- au compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : + 1.500 €
- du compte 202 – Frais documents d'urbanisme : - 1.850 €
- au compte 1641 – Emprunt en cours : + 1.850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transférer les crédits nécessaires.

10. INFORMATIONS EN VERTU DE LA DELEGATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été recues en Mairie :

-SCP RACLE & COLIN pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 2,8,9,30,239,304,306,308,315,316,401, d'une superficie de 7a53 et appartenant à BLK IMMOBILIER

-SCP RACLE & COLIN pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 2,8,9,30,239,304,306,308,315,316,401, d'une superficie de 8a51 et appartenant à BLK IMMOBILIER

-SCP RACLE & COLIN pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 2,8,9,30,239,304,306,308,315,316,401

- SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 62, d'une superficie de 1a20 et appartenant à Mr Mme André COMPAGNON

- SCP BOURGEOIS CHEVRAIUX ROUSSEL, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 62, d'une superficie de 12a97et appartenant à Mr Mme André COMPAGNON.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces cinq déclarations d'intention d'aliéner.

11. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE

Mme GIVERNET donne le compte rendu du Conseil de l'Ecole Maternelle qui a eu lieu le 23/10/2009.

Les effectifs sont de 64 élèves : 17 en TPS,23 en MS et 24 en GS.

Les effectifs pour 2010 sont actuellement portés à 73 élèves.

Le projet d'école porte sur les contes traditionnels, le projet de classe sur le jardinage. C'est d'ailleurs en collaboration avec les classes élémentaires et les étudiants du Lycée Agricole de Dannemarie sur Crête que sera réalisé ce projet.

3 classes sont allées se promener dans le bois de Grandfontaine en Octobre 2009 et une classe découverte sera organisée en 2010 à Pierrefontaine les Varans.

Le bilan concernant l'aide personnalisée (soutien scolaire) est positif et a lieu 2 fois/semaine.

Les comptes présentent un solde de 2.112 €. Le PPMS a été présenté au Conseil d'Ecole.

Il est demandé l'achat de 2 postes K7, une poubelle, des panneaux en liège, un porte-manteaux, des espaliers et tapis pour la gymnastique, le traçage de jeux dans la cour et des étagères.

Mr le Maire informe que les travaux d'aménagement du patio réalisés par les Chantiers Départementaux sont terminés.

12. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Mr le Maire rappelle les horaires de la cérémonie :

8 H 50 : dépôt de gerbe à la stèle de Montferrand le Château

9 H 00 : rassemblement sur le parking du stade paroissial

9 H 15 : Cérémonie au Monument aux Morts

10 H 00 : Messe en l'église d'Avanne

11 H 00 : Vin d'honneur offert par la commune de Montferrand le Château

13. SYBERT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier adressé par M. ALAUZET, Président du SYBERT, sur une réflexion quant à l'évolution des outils à l'horizon 2025.

Une synthèse de l'étude stratégique 2025 sera diffusée sur le site internet de la commune.

14. ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'Association des Maires du Doubs relayant un message des jeunes agriculteurs concernant la crise qu'ils traversent actuellement et notamment les producteurs de lait.

15. GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Mr le Maire informe le Conseil que quelques enfants concernés par l'éveil gymnique, qui a lieu peu de temps après l'école, sont pris en charge par la garderie péri-scolaire.

Un forfait de 10 €/an + l'adhésion de 4,60 € seront proposés aux parents.

16. LIMITATION DE L'USAGE DE L'EAU

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'un arrêté préfectoral portant limitation de l'usage de l'eau à compter du 22/10/2009 pour une durée de 3 mois.

L'arrêté est affiché au panneau municipal de la Mairie.

La secrétaire,

M. DUPRE

Le Maire,

F. LOPEZ